



SECTION 2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

MÉTHODOLOGIE

Les sources de données de cette section sont multiples et les résultats ont parfois été croisés à titre de vérification. Pour les statistiques sur la démographie, le profil socio-économique ainsi que l'économie, la compilation provient de divers documents qui étaient déjà produits. Pour les données sur le territoire, le Schéma d'aménagement de la MRC a été la principale source. Les données présentées ont pour but de faire le lien entre l'analyse du niveau de protection actuel et la planification du nouveau mode de protection de la sécurité incendie. Pour chaque élément pertinent, les incidences prévisibles ou à considérer sur la sécurité incendie sont signalées.

Territoire et MRC

Le territoire de la MRC du Val-Saint-François s'étend sur une superficie de 1 375,86 Km². Situé au sud du Québec, le Val-Saint-François constitue la limite nord-ouest de la région administrative de l'Estrie. Entourée de six Municipalités régionales de Comté et d'une ville, la MRC du Val-Saint-François est bornée au nord-est par la MRC des Sources, à l'est par la MRC du Haut-Saint-François, au sud par la Ville de Sherbrooke et la MRC de Memphrémagog, à l'ouest par les MRC La Haute-Yamaska et d'Acton, et par la MRC de Drummond au nord-ouest. La MRC du Val-Saint-François est frontalière aux régions administratives de la Montérégie.

FIGURE 3 : SITUATION GÉOGRAPHIQUE

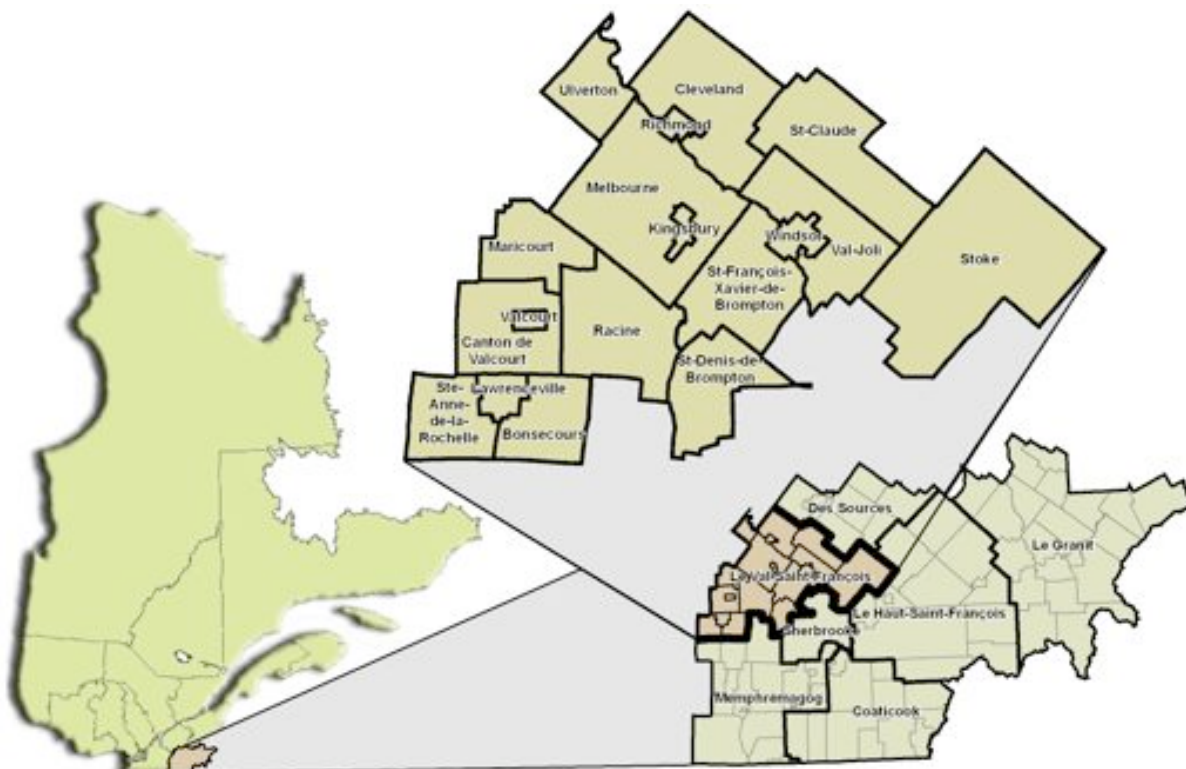


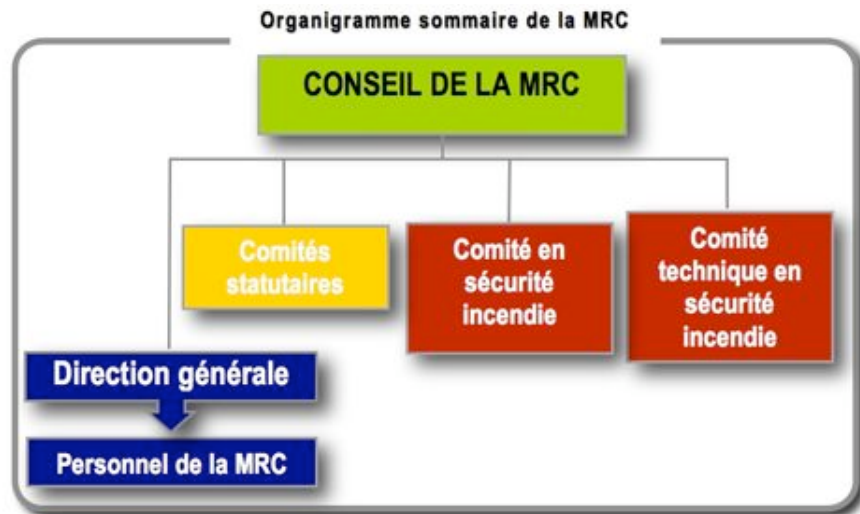


FIGURE 4 : ORGANIGRAMME DE LA STRUCTURE MRC

Au fil des ans et selon les responsabilités consenties à la MRC du Val-Saint-François, des comités ont été formés afin d'assurer le suivi des divers dossiers. Des comités sont en place dont les pouvoirs, tâches et responsabilités sont précisés dans les résolutions nominatives.

Deux comités se sont ajoutés pour l'élaboration du schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Ce sont le comité en sécurité incendie et le comité *technique* en sécurité incendie. Ces comités ne sont pas statutaires, mais leurs tâches et responsabilités ont été établies au programme de travail d'élaboration du schéma.

- ➔ Attendu qu'il y aura lieu d'assurer un suivi à la mise en œuvre, aux modifications et à la mise à jour du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, ces comités devraient demeurer. Conséquemment, la planification du nouveau mode de protection devrait en tenir compte.



Répartition géographique

CARTE SCR-1 : POPULATION ET SUPERFICIE

Dix-huit (18) municipalités font partie de la MRC du Val-Saint-François. La population totale de la MRC est de 29 411 personnes en 2006. On peut identifier quatre sous régions en fonction de l'attraction effectuée par les pôles de développement. La sous région de Richmond regroupe Richmond, Canton de Cleveland, Canton de Melbourne, Ulverton et Kingsbury. La sous région de Valcourt (connue aussi sous l'appellation « Petit Shefford ») comprend la Ville et le Canton de Valcourt, Maricourt, Racine, Sainte-Anne-de-la-Rochelle, Lawrenceville, Bonsecours. La sous région de Windsor englobe Windsor, Saint-François-Xavier-de-Brompton, Val-Joli et Saint-Claude. Bien qu'indépendantes en soi, les municipalités de Saint-Denis-de-Brompton, qui se caractérise par la villégiature, et Stoke, qui est plutôt de caractère rural, sont considérées comme *environnantes* à la région urbaine de la ville de Sherbrooke. La carte SCR-1 indique la répartition par sous région ainsi que la position stratégique des casernes en fonction. À noter que depuis l'avènement des schémas de couverture de risques en sécurité incendie, un grand nombre de MRC du Québec ont pu constater des illogismes en ce qui a trait à la position de certaines casernes en rapport avec les territoires qu'elles protègent. Ceci ne semble pas le cas dans la MRC du Val-Saint-François.

- ➔ Une analyse plus détaillée pourrait tout de même démontrer des améliorations en ce qui a trait au partage de territoire à desservir en fonction du temps de réponse et de la force de frappe qu'il est possible de déployer dans les services de sécurité incendie. La population et le patrimoine bâti à protéger ne pourraient qu'en bénéficier.

Milieu physique

CARTE SCR-2 : TOPOGRAPHIE

La MRC du Val-Saint-François occupe la partie *sud-ouest* de la région physiographique du Haut-plateau appalachien et présente une topographie bosselée avec des interfluvés presque plats. C'est une zone propice à l'agriculture. L'altitude moyenne de la MRC varie de 450 à 550 mètres. La vallée de la rivière St-François traverse la moitié de la MRC dans un axe nord-ouest/sud-est.



Hydrographie et climat

Le Val-Saint-François compte treize (13) lacs, dix (10) rivières et de nombreux ruisseaux. La MRC du Val-Saint-François, comme ses MRC voisines du sud du Québec, bénéficie d'un climat relativement doux et connaît des précipitations assez abondantes.

Incidences de la présentation générale du territoire sur la sécurité incendie

Incidences de la localisation du territoire : La présence de sept autorités régionales environnantes à la MRC est indicative d'un nombre appréciable de services de sécurité incendie disponibles régionalement. Ceci confère à la MRC du Val-Saint-François un atout à considérer dans la planification du nouveau mode de protection.

- L'ensemble des ressources régionales de la MRC et hors MRC est à considérer dans la planification du nouveau mode de protection incendie.
- Il y a lieu de favoriser une couverture optimale dans tous les secteurs de la MRC, tant à l'intérieur des périmètres d'urbanisation qu'en zones rurales quand les ressources sont disponibles.

Incidence de la topographie : Le relief bosselé est à prendre en compte dans la planification du nouveau mode de protection. Un service de sécurité incendie qui a des obstacles importants (comme les pentes abruptes) devra conjuguer avec un temps de réponse pouvant être plus important, même si la distance est moindre. L'analyse du temps de réponse (traité ultérieurement) devrait venir préciser ces contraintes (s'il y a lieu).

- Nos considérations ne devraient pas se limiter seulement en ce qui a trait à la distance des casernes, mais plutôt de considérer une analyse du temps de réponse réel des services de sécurité incendie (déplacement réel en temps, des véhicules et des effectifs).

Incidences du réseau hydrographique : Le réseau hydrographique de la MRC du Val-Saint-François confère au territoire un bon potentiel pour l'aménagement de prises d'eau sèches pour la sécurité incendie. De plus, les zones de *villégiature intensive* sont situées au pourtour des lacs. Conséquemment, la MRC du Val-Saint-François semble bien approvisionnée en ressource d'eau pour la sécurité incendie.

- Il y a lieu de maintenir un inventaire des ressources d'eau potentielles pour la sécurité incendie.
- On devrait planifier l'aménagement de points d'eau (travaux d'accessibilité, prises d'eau sèches, prises d'eau avec pompe, dégagement, déblaiement et portance des voies d'accès, ou autre), favorisant ainsi une intervention efficace.
- L'information des citoyens sur l'impact de la disponibilité de l'eau et ainsi encourager la signature d'ententes pour l'accessibilité et l'utilisation des ressources d'eau privées est à prévoir.

Organisation du territoire

CARTE SCR-3 : ORGANISATION DU TERRITOIRE

CARTE SCR-4 : PEUPELEMENTS FORESTIERS ET VENTS DOMINANTS

Le concept d'aménagement du schéma d'aménagement de la MRC, exprime, de façon schématique, les principales composantes de l'aménagement du territoire de la Municipalité régionale de comté. Résultat de l'analyse de l'utilisation actuelle du territoire et des potentiels du Val-Saint-François, le concept d'aménagement intègre les éléments structurants énumérés ci-dessous.

- La moitié de la population se concentre dans l'axe de la vallée de la rivière St-François et l'axe des collines de Richmond, Canton de Cleveland et Melbourne.
- Les liens routiers majeurs, soit l'autoroute 55 et les routes 116, 143 et 243 correspondent aux deux axes de concentration de la population et relient les trois (3) pôles de développement, soit Richmond, Valcourt et Windsor.
- Les trois pôles de développement, situés dans les deux axes, correspondent aux périmètres urbains étendus de Richmond, Valcourt et Windsor.
- Richmond est le carrefour des deux axes de concentration du développement.
- Les principales zones industrielles sont situées dans les pôles de développement.
- Localisés en périphérie des pôles de développement, les meilleurs sols agricoles prédominent au centre de la MRC, soit à Saint-Claude, Saint-François-Xavier-de-Brompton et Val-Joli.



- La vocation agroforestière, là où cohabitent l'agriculture, l'élevage, l'exploitation forestière et l'extraction, s'étend sur la majorité du territoire; l'exploitation forestière est privilégiée à Stoke, tandis que la production acéricole (produits de l'érable) se concentre dans la sous région de Valcourt.
- La vocation récréoforestière se situe principalement au centre du triangle délimité par les deux (2) axes principaux: elle rassemble sept (7) lacs et étangs, deux (2) cours d'eau, ainsi que des éléments et potentiels récréotouristiques.
- D'autres périmètres urbains, (non reliés au 3 pôles de développement) et reliés par un réseau routier secondaire aux axes principaux, complètent l'aménagement du territoire du Val-Saint-François.

La carte sur le peuplement forestier intègre également les zones de vents dominants dans la MRC. Ces données, tout comme l'ensemble du présent ouvrage, sont d'excellent indicateurs de planification de la protection incendie.

- Des zones de densité d'habitation moyenne ou élevée, de pair avec une couvert forestier important peuvent guider les municipalités à prendre des mesures de prévention adaptées à cette particularité.
- Des informations peuvent être émises sur la prévention incendie en forêt habitée. Un programme d'information et de sensibilisation du public soutenu pourrait être bénéfique.
- La réglementation municipale peut aussi être adaptée en ce sens.
- Enfin, des procédures d'intervention adaptées peuvent aussi découler de ses connaissances.

Grandes affectations du territoire

Les grandes affectations du territoire identifient les principales vocations données pour chacune des parties de la MRC. Elles ont été délimitées en tenant compte des contraintes et potentiels physiques, de l'utilisation du sol et des grandes orientations d'aménagement. Le territoire de la MRC a été divisé selon sept (7) grandes affectations.

- Agricole
- Agroforestière
- Récréoforestière
- Périmètre d'urbanisation
- Industrielle
- Lieu d'enfouissement sanitaire
- Dépôts de matériaux secs

Superficie et périmètres d'urbanisation

CARTE SCR-5 : PÉRIMÈTRES D'URBANISATION

À la lumière des objectifs de protection proposés par le ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie, il est important de considérer la superficie et emplacement des périmètre d'urbanisation.

La carte indique le positionnement et la distance entre les périmètres d'urbanisation. Dans la MRC du Val-Saint-François, les P.U. et les casernes sont assez équidistants pouvant favoriser une intervention efficace dans plusieurs cas.

Le tableau qui suit indique le ratio des superficies des zones urbaines (périmètres d'urbanisation) par rapport au total du territoire. Notons que pour certaines municipalités, il peut y avoir plus d'un périmètre d'urbanisation. Certains périmètres d'urbanisation sont plus développés que d'autres. Certains ne le sont pas du tout. L'étape de la classification des risques à la section 3 viendra préciser la concentration des bâtiments. De plus, certaines zones non urbaines (hors périmètre d'urbanisation) peuvent être développées et avoir une densité moyenne.

Objectif 2 : « En tenant compte des ressources existantes à l'échelle régionale, structurer les services de sécurité incendie, planifier l'organisation et la prestation des secours et prévoir des modalités d'intervention de manière à viser, dans le cas des risques faibles situés à l'intérieur des périmètres d'urbanisation définis au schéma d'aménagement, le déploiement d'une force de frappe permettant une intervention efficace ».

**TABLEAU 4 : SUPERFICIE DU TERRITOIRE ET DU PÉRIMÈTRE URBAIN**

Municipalité	Superficie totale du territoire (Km ²)	Ratio Mun/MRC	Nombre de périmètres d'urbanisation	Superficie des zones urbaines (Km ²)	% urbain / total
Bonsecours	59,92	4,34%	1	0,56	0,93%
Cleveland	120,82	8,75%	1	2,53	2,09%
Kingsbury	6,26	0,45%	1	0,53	8,47%
Lawrenceville	17,4	1,26%	1	0,98	5,63%
Maricourt	62,03	4,49%	1	0,45	0,73%
Melbourne	170,29	12,34%	4	2,00	1,17%
Racine	107,87	7,81%	1	1,55	1,44%
Richmond	7,76	0,56%	2	4,56	58,76%
Sainte-Anne-de-la-Rochelle	60,96	4,42%	2	1,48	2,43%
Saint-Claude	120,38	8,72%	1	0,39	0,32%
Saint-Denis-de-Brompton	70,25	5,09%	1	4,06	5,78%
Saint-François-Xavier-de-Brompton	96,11	6,96%	3	3,54	3,68%
Stoke	239,89	17,38%	2	3,23	1,35%
Ulverton	51,28	3,71%	1	1,34	2,61%
Valcourt Canton	79,64	5,77%	1	2,78	3,49%
Valcourt	5,17	0,37%	1	2,92	56,48%
Val-Joli	90,61	6,56%	4	3,22	3,55%
Windsor	13,78	1,00%	1	10,83	78,59%
Sommaire	1380,42	100,00%	29	46,95	-

Caractéristiques des périmètres d'urbanisation

Les villes de Richmond, Valcourt et Windsor constituent des pôles de développement dont plusieurs périmètres d'urbanisation des municipalités avoisinantes s'y rattachent (parfois plus d'un secteur de périmètre d'urbanisation pour une municipalité). Pour les municipalités de Bonsecours, Kingsbury, Lawrenceville, Maricourt, Racine, Saint-Claude et Saint-Denis-de-Brompton, le périmètre d'urbanisation constitue le secteur urbanisé dit *village*. Les périmètres d'urbanisation de Cleveland et du Canton de Melbourne constituent les périmètres *étendus* de la Ville de Richmond. Un périmètre d'urbanisation du Canton de Melbourne en bordure de l'autoroute 55 n'est pratiquement pas développé pour le moment. Pour Sainte-Anne-de-la-Rochelle, le périmètre d'urbanisation secteur *est* constitue le village, tandis que le périmètre d'urbanisation secteur *ouest* n'est pas développé outre une industrie de construction de maisons à charpente de bois employant une quarantaine de personnes. Saint-François-Xavier-de-Brompton compte un périmètre d'urbanisation divisé en 3 secteurs. Le secteur principal étant le village, un autre longeant la route 249 et enfin un autre secteur en bordure de la rivière St-François. Deux périmètres d'urbanisation caractérisent Stoke. Le périmètre d'urbanisation d'Ulverton est peu développé. Le périmètre d'urbanisation du Canton de Valcourt constitue le périmètre d'urbanisation *étendu* de la Ville de Valcourt. Val-Joli compte 4 périmètres d'urbanisation dont trois sont en périphérie de la ville de Windsor (périmètres d'urbanisation étendus) et 1 aux intersections de la route 249 et du chemin du Dixième rang constituant le secteur *village*.

Incidences de l'organisation du territoire sur la sécurité incendie

La concentration de la population, les pôles de développement, la présence des zones industrielles, la présence des périmètres d'urbanisation, la fluidité des réseaux routiers et de transport ou autres particularités du concept d'aménagement sont déjà le résultat d'une analyse actuelle de l'utilisation du territoire de la MRC du Val-Saint-François. Ces éléments structurants ne pourraient-ils pas représenter une base de planification d'un nouveau mode de protection du territoire ? Le sont-ils déjà ? Peuvent-ils être bonifiés afin d'en tirer leur plein potentiel ?

Les paramètres de déploiement des ressources retenus comme principe de base de la planification du nouveau mode de protection (section 4 du présent document), sont quelque peu différents s'il s'agit de zones urbaines et de zones à caractère



rural. Bien que discriminante, jusqu'à un certain point en regard de la couverture des risques d'incendie dans les différents secteurs d'une municipalité, la référence au périmètre d'urbanisation ne doit pas être perçue comme exclusive, ou même limitative, relativement au territoire qui fera l'objet d'une protection contre l'incendie. Ce n'est pas parce qu'un S.S.I. se donne pour objectif d'accroître l'efficacité de ses interventions dans une aire donnée qu'il négligera pour autant les autres zones de la municipalité. Conséquemment, les facteurs à considérer et à mettre en œuvre dans la planification de la sécurité incendie sont :

- Faire reposer le principe de notre planification en sécurité incendie sur le concept d'aménagement ;
- Bonifier cette planification lorsqu'il est possible en se référant au concept d'aménagement ;
- Planifier la protection incendie en tenant compte du déploiement optimal dans toutes les parties du territoire et pour toutes les catégories de risque ;
- Favoriser un agencement judicieux des différentes mesures de prévention et de la quantité des ressources à déployer, afin d'assurer une protection optimale en fonction du rapport service/coût.

Réseaux de transport

Réseau routier

Le transport terrestre regroupe les modes de transport suivants: réseau routier, chemin de fer, camionnage, transport interurbain par autocar, transport adapté, sentiers de motoneige, sentiers de VTT, sentiers pédestres interrégionaux. La MRC du Val-Saint-François est desservie par environ 1160 Km de routes, dont 325 Km du réseau routier supérieur de la responsabilité du ministère des Transports et 835 Km de routes locales de responsabilité municipale. Les liens routiers majeurs, soit l'autoroute 55 et les routes 116, 143 et 243 correspondent aux deux axes de concentration de la population et relient les trois (3) pôles de développement, soit Richmond, Valcourt et Windsor.

Réseau ferroviaire

Une voie de chemin de fer traverse la MRC. La ligne de chemin de fer traverse les municipalités du Canton de Melbourne, Canton de Cleveland, Richmond, Val-Joli et Windsor. Il y a une gare de triage à Richmond.

Réseau de camionnage

Par suite de l'essor du transport routier de marchandises des trente (30) dernières années, et des problèmes inhérents à ce type de transport, connu sous le terme « camionnage », le ministère des Transports a mis en place en 1996, le réseau de camionnage de routes. Ce réseau prévoit quatre catégories; routes de transit, routes restreintes, routes interdites, et les autres routes et chemins municipaux.

Transport interurbain

Le transport interurbain par autocar est assuré quotidiennement par deux transporteurs, Autobus Auger Estrie inc. et Autocar 5 Étoiles inc.

Transport adapté

Un service de transport adapté est en fonction dans la MRC.

Transport scolaire

Le transport scolaire dans les trois commissions scolaires présentes sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François (Des Sommets, Sherbrooke et Eastern Townships).

Transport aérien

L'aéroport privé du Canton de Valcourt offre une piste en asphalte d'une longueur de 1000 m (dont 130 m de surface d'approche). Des résidences sont localisées en ligne avec l'approche au Sud, et une route et le site d'entreposage de Bombardier sont localisés vis-à-vis d'une deuxième approche.

Transport de l'énergie

Les infrastructures importantes existantes sont indiquées au tableau suivant.

**TABLEAU 5 : TRANSPORT DE L'ÉNERGIE - INFRASTRUCTURES EXISTANTES**

<i>Infrastructures existantes</i>	<i>Localisation</i>	<i>Propriétaire</i>
Poste des Cantons 735-230 kV et 230-450 kV (transformation d'électricité)	Val-Joli	Hydro-Québec
Poste des Cantons 230-120 kV	Val-Joli	Hydro-Québec
Poste de Lawrenceville 49-25 kV	Lawrenceville	Hydro-Québec
Poste de Richmond 49-25 kV	Richmond	Hydro-Québec
Poste de Valcourt 49-25 kV	Canton de Valcourt	Hydro-Québec
Lignes à 49 kV, 120 kV, 230 kV, 450 kV et 735 kV (transport d'électricité)		Hydro-Québec
Gazoduc (transport du gaz naturel)		Gaz Métropolitain

Sentiers récréotouristiques

Réseau de motoneige

Le Val-Saint-François est doté d'un réseau complet de sentiers de motoneige. À l'hiver 1995/96, le circuit J. Armand Bombardier a été créé pour joindre les principales régions où la motoneige est pratiquée. La Ville de Valcourt, où est née la motoneige, est un centre d'attraction du réseau avec le musée J. Armand Bombardier.

Véhicules tout-terrain

Les véhicules tout-terrain, ou VTT sont très présents sur le territoire.

Les contraintes

CARTE SCR-6 : CONTRAINTES

Outre les limites occasionnées par le Code de la sécurité routière, les conditions climatiques, le type et la puissance des véhicules, des contraintes peuvent ralentir le déplacement voire l'efficacité des interventions en sécurité incendie. Celles-ci ont été recensées et les solutions possibles à mettre en œuvre sont traitées dans la section 4 sur la planification du nouveau mode de protection. Les catégories sont les suivantes :

- Les contraintes physiques de déplacement : barrières cadénassées, résidences et chalets peu ou pas accessibles, le passage de l'autoroute 55 dans l'axe *est-ouest*, les routes avec impasses et la présence des viaducs, le réseau ferroviaire et les passages à niveau, chemins et routes non déblayés l'hiver (privé ou municipal) chemins et routes peu carrossables, côtes abruptes ;
- Les réseaux de distribution d'énergie (électrique haute tension et gazoduc) ;
- Les contraintes de communication (zones de faible réception) sont indiquées dans la section 3 ;
- Les zones inondables.

Incidences du réseau de transport, des sentiers récréotouristiques et des contraintes sur la sécurité incendie

Pour ce qui est de la fluidité du réseau routier, la planification de la sécurité incendie en bénéficie. Dans le même ordre d'idées avancé par le concept d'aménagement, le réseau de transport est un élément structurant à considérer dans la planification du nouveau mode de protection. La contrainte du transport lourd pourrait sembler poser une contrainte pour le déplacement des services d'urgence, mais précisons que les habitudes des conducteurs, tant de tourisme que le transport commercial et le transport lourd, sont de faire place aux premiers intervenants. Conséquemment, les facteurs à considérer et à mettre en œuvre dans la planification de la sécurité incendie sont :

- Que le programme de prévention, en particulier le programme de sensibilisation du public informe la population des règles de conduite lors du passage des services d'urgence, et ce, pour toutes les catégories de voyageurs ;
- D'encourager l'affichage de signalisation routière, voire l'adoption de règlements spécifiques sur les voies réservées pour les véhicules d'urgence, informant les conducteurs (routiers et des réseaux récréotouristiques) du passage de



- véhicules d'urgence où il y a proximité des casernes ou les routes principales empruntées habituellement par les services de sécurité incendie ;
- Normaliser les règles de conduite pour tous les services d'urgence et préciser le partage des responsabilités en matière de contrôle routier lors d'interventions conjointes, en planifiant des mécanismes de partage d'informations ;
 - Concernant le transport de matières dangereuses sur les axes routiers et l'axe ferroviaire ainsi que la présence de l'aéroport de Valcourt, que les municipalités vulnérables soient invitées à analyser la vulnérabilité, afin de conclure des ententes de service en conséquence ;
 - Traiter les contraintes pertinentes et de prévoir des solutions pour en contrer leurs effets dans la planification du nouveau mode de protection, comme des délais dans le temps de réponse, l'obligation de prendre des détours, voire de faire appel à des services d'entraide lorsque le passage est barré.

Population et démographie

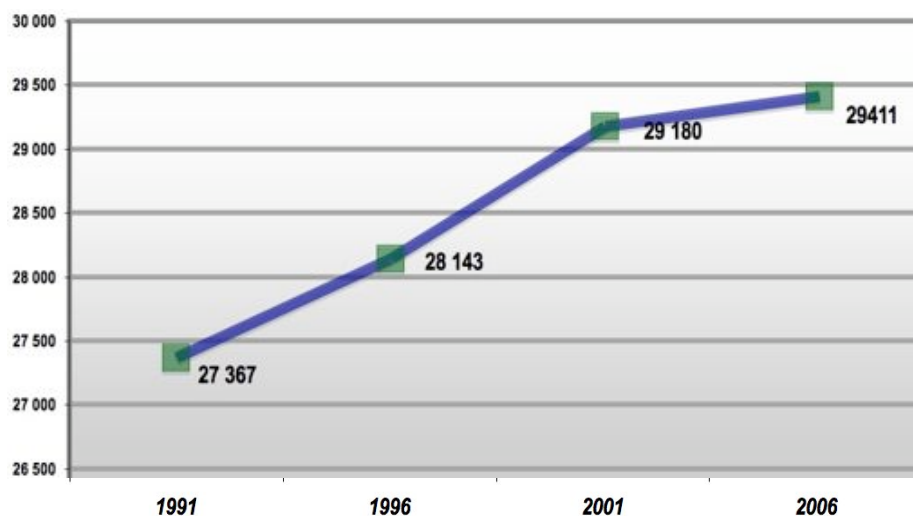
En 2006, la population de la MRC du Val-Saint-François compte 29 411 personnes. Seule la ville de Windsor a une population de plus de 5000 personnes, soit 5483 personnes. Les caractéristiques sociales¹ indiquent que la population est anglophone à 8 %, que l'âge médian de la population est de 39,3 tout comme celui de l'ensemble de l'Estrie qui est légèrement plus élevée que l'ensemble du Québec (38,8), que la population représentant le plus grand groupe est celui des 25-44 ans (7900 personnes) suivi de celui de 45-54 ans (4530 personnes).

La variation de la population entre 1996 et 2001 est de 0,1% ce qui est inférieur à celui du reste de l'Estrie, 2,6 % et aussi inférieur à celui du reste du Québec, 1,4%².

Les perspectives démographiques prévoient une baisse de la population variant entre -0,3 à -0,8 % entre 2001 et 2021³. Dans l'ensemble on peut noter que les municipalités à caractère agricole ont eu une baisse plus importante de leur population. L'exode des jeunes, le vieillissement de la population ainsi que la baisse du nombre de fermes laitières (taille de fermes plus grandes mais sans augmenter le nombre de familles ou du personnel) peut expliquer en bonne partie ces variations. À l'inverse les municipalités à caractère de villégiature comme Saint-Denis-de-Brompton et Racine ont vu leur population augmenter considérablement.

La figure et le tableau qui suivent présentent l'évolution de la population de la MRC par municipalité sur une période de 25 ans, soit de 1981 à 2006. On peut remarquer une diminution de la croissance des 10 dernières années. Est-ce que la perspective à la baisse pourrait devenir réalité ? Est-ce qu'il y a lieu de s'inquiéter de la capacité d'investissement en sécurité incendie ?

FIGURE 5 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS DE 1991 À 2006



¹ Statistique Canada, Recensement 2001.

² Idem.

³ Perspectives démographiques des régions administratives et des MRC 1996-2021, édition 2000, Institut de la statistique du Québec

**TABLEAU 6 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION PAR MUNICIPALITÉ DE 1981 À 2006**

Municipalité / Année	1981	1991	1996	2001	2006	% MRC	Variation 2001-2006	
							Nombre	%
Bonsecours	551	491	503	544	535	1,82%	-9	-1,65%
Cleveland	1728	1609	1581	1595	1604	5,45%	9	0,56%
Kingsbury	193	154	157	165	151	0,51%	-14	-8,48%
Lawrenceville	562	612	666	755	643	2,19%	-112	-14,83%
Maricourt	665	433	458	473	521	1,77%	48	10,15%
Melbourne	1054	1055	977	1013	937	3,19%	-76	-7,50%
Racine	951	978	1036	1095	1237	4,21%	142	12,97%
Richmond	4123	3636	3584	3640	3513	11,94%	-127	-3,49%
Sainte-Anne-de-la-Rochelle	623	571	644	626	732	2,49%	106	16,93%
Saint-Claude	1003	957	1004	1039	1061	3,61%	22	2,12%
Saint-Denis-de-Brompton	1676	2112	2289	2428	2891	9,83%	463	19,07%
Saint-François-Xavier-de-Brompton	1706	1834	2008	2191	2023	6,88%	-168	-7,67%
Stoke	2079	2287	2409	2594	2690	9,15%	96	3,70%
Ulverton	300	299	304	298	370	1,26%	72	24,16%
Valcourt Canton	1163	1118	1030	988	976	3,32%	-12	-1,21%
Valcourt	2601	2284	2442	2491	2413	8,20%	-78	-3,13%
Val-Joli	1655	1511	1536	1658	1631	5,55%	-27	-1,63%
Windsor	5870	5426	5515	5587	5483	18,64%	-104	-1,86%
Total	28 503	27 367	28 143	29 180	29 411	100,00%	231	0,79%
Val-Saint-François (voir notes)	32 957	32 304	27 839					

Notes: Les données de Brompton Gore et de Racine, du village de Melbourne et de Richmond, de Saint-Grégoire-de-Greenlay et de Windsor ont été combinées pour refléter les fusions. La ligne « total » regroupe les municipalités membres du Val-Saint-François au 1er janvier 2000. La ligne « Val-Saint-François » indique la population réelle de la MRC incluant Bromptonville et Canton de Brompton, jusqu'à leur départ en 1995. La baisse de population de Maricourt de 1981 à 1991 est imputable à l'annexion d'une partie du territoire de Maricourt au profit de Sainte-Christine. Une annexion du Canton d'Orford à la municipalité de Racine en 2006 compte pour une augmentation de 9 personnes.

Répartition territoriale et population saisonnière

La moitié de la population se concentre dans l'axe de la vallée de la rivière St-François et l'axe des collines de Richmond, Canton de Cleveland et Melbourne. On peut compter près de 900 chalets ou maisons de villégiature (population saisonnière ou non permanente) qui peut supposer que la population saisonnière pourrait atteindre 2700 personnes à 3 personnes par unité. Les municipalités ayant le plus de ce type d'unité d'habitation étant (nombre approximatifs) : Saint-Denis-de-Brompton (270), Racine (130), Saint-Claude (110) et Canton de Cleveland (110). Cette population saisonnière ou de villégiature est surtout en bordure des lacs de taille appréciables situés sur les territoires de ces municipalités. Ainsi, on peut estimer, qu'il y a un accès à des points d'eau assez aisé pour le combat d'incendie. La répartition territoriale peut être présentée selon les quatre (4) sous régions géographiques de la MRC : Valcourt, Richmond, Windsor, et environnante à la ville de Sherbrooke. L'incidence de cette répartition territoriale s'intègre bien dans les facteurs à considérer déjà traités sur l'organisation du territoire.

- Sous région de Valcourt: Ville de Valcourt, Canton de Valcourt, Maricourt, Racine, Sainte-Anne-de-la-Rochelle, Lawrenceville, Bonsecours.
- Sous région de Richmond: Richmond, Canton de Cleveland, Canton de Melbourne, Ulverton, Kingsbury.
- Sous région de Windsor: Windsor, Saint-Claude, Val-Joli, Saint-François-Xavier-De-Brompton.
- Environnants à la ville de Sherbrooke: Stoke, Saint-Denis-de-Brompton.



Âge de la population et répartition

Pour les besoins du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la répartition a été établie selon deux paramètres qui semblaient pouvoir avoir un lien avec la sécurité incendie, soit les groupes cibles pour les éventuels programmes de prévention à planifier, ainsi que les populations vulnérables, afin de planifier les mesures particulières pour l'intervention.

Il n'y a pas de différence marquée dans la MRC par rapport à l'Estrie ou le Québec. Ces données seront à prendre en compte dans la planification du nouveau mode de protection. Les écarts importants seraient à considérer dans les programmes de sensibilisation du public à planifier ainsi que sur la planification de l'intervention. De plus, les personnes dans les groupes d'âge de 25 ans et + peuvent être visées pour le recrutement d'effectifs en sécurité incendie.

TABEAU 7 : POPULATION SELON LA TRANCHE D'ÂGE EN 2001

Groupe d'âge	MRC du Val-Saint-François		Estrie	Québec
	Nombre	%		
0-14	5450	19,35%	19,42%	17,85%
15-24	3545	12,59%	13,50%	13,12%
25-64	15515	55,10%	53,11%	55,77%
65-84	3270	11,61%	12,44%	11,96%
85+	380	1,35%	1,52%	1,31%

Langue maternelle

Le nombre de personnes de langue maternelle anglaise seulement est plus élevé dans la MRC du Val-Saint-François que l'Estrie et le Québec. Toutefois, il y a très peu de personnes d'autres langues maternelles que le français et l'anglais en comparaison avec le Québec et l'Estrie. Le programme de prévention pourrait toutefois cibler des groupes particuliers afin d'optimiser l'efficacité des mesures.

Profil socioéconomique

Les gains moyens des personnes ayant touché des gains s'élèvent à 25 716 \$ ce qui est inférieur à la moyenne québécoise de 29 385 \$. Les gains moyens des personnes ayant travaillé toute l'année à temps plein sont de 33 735 ce qui est aussi inférieur à la moyenne québécoise de 39 217 \$. Concernant le revenu médian des familles, il est de 47 960\$ et inférieur à celui de l'ensemble du Québec qui est de 50 242 \$. Ce profil aura un impact sur la capacité financière de cette région à mettre en œuvre des mesures et actions afin de concourir à l'atteinte des objectifs ministériels.

Incidences de la population, démographie et profil socio-économique

Toutes les données en regard de la population peuvent être prises en considération dans la planification de la sécurité incendie. En effet, le profil de la communauté peut guider la MRC dans l'établissement du seuil de tolérance de la population par rapport au phénomène de l'incendie et des conséquences qui s'ensuivent. La finalité du modèle de gestion des risques présenté à la figure 1, consiste à déterminer un écart jugé acceptable compte tenu de la capacité financière des contribuables. Conséquemment, les facteurs à considérer et à mettre en œuvre dans la planification de la sécurité incendie sont :

- Au terme d'une analyse détaillée de tous les facteurs, les autorités déterminent l'importance du risque qu'elles entendent assumer dans les diverses parties de leur territoire ;
- Toutes les particularités locales et régionales soient prises en considération dans la planification de la sécurité incendie (population permanente et saisonnière, âge et vieillissement de la population, profil familial, langues parlées, scolarité, mode d'occupation des logements, revenu et capacité financière), ainsi que dans les divers programmes à être élaborés, comme la prévention ;
- Les agents de prévention, responsables des services de sécurité incendie et responsables municipaux auront avantage à cibler les clientèles particulières lors de la planification des programmes de prévention, comme la sensibilisation du public. Les mesures à planifier pour l'intervention peuvent aussi prendre en compte le profil des communautés en étant davantage préparé aux contraintes qu'il pourrait y avoir, comme le sauvetage des personnes plus vulnérables ou à mobilité réduite.



Économie

En 1991, 8,8% de la population active du Val-Saint-François (8,1% en 1981) travaillait dans le secteur primaire, agriculture, forêt, mines, carrières, pêche et piégeage; dont 75% de ce groupe dans l'agriculture et les services connexes. Malgré une baisse de 5,2% en dix (10) ans, 45,5% de la population évoluait dans le secteur secondaire (industries manufacturières et de la construction) en 1991, soit le deuxième plus fort taux en Estrie après la MRC du Granit. Le secteur tertiaire occupait 45,7% de la population active en 1991, soit une augmentation de 4,5% sur 1981.

La Ville de Sherbrooke, accessible depuis l'autoroute 55 en moins de 15 minutes, est le centre régional le plus important à proximité de la MRC par son poids démographique, les services régionaux offerts, etc. Sherbrooke, qui regroupe 46 % de la population estrienne, a une influence sur l'offre de biens et services dans la MRC du Val-Saint-François. Les trois pôles de développement de la MRC, quant à eux sont situés dans les deux axes, correspondent aux périmètres urbains étendus de Richmond, Valcourt et Windsor. Richmond est le carrefour des deux axes de concentration du développement. Les principales affectations industrielles sont situées dans les pôles de développement. Pour ces affectations industrielles, il y a un service de sécurité incendie à proximité et on dispose de réseaux de distribution d'eau conformes avec poteaux d'incendie dans presque tous les cas. Dans l'affectation industrielle où est située Domtar inc., une industrie de pâtes et de papiers, il y a un réseau de distribution d'eau privé avec poteaux d'incendie. Les entreprises majeures, Domtar inc. et Bombardier Produits récréatifs inc. bénéficient de brigades industrielles. Il n'y a pas de réseau de distribution d'eau dans la zone située à Racine, ni dans le secteur de Melbourne. L'industrie lourde est permise uniquement dans l'affectation industrielle, tandis que l'affectation périmètre d'urbanisation permet une variété d'usages (industrie légère, commerce, institution, résidentielle). L'affectation périmètre d'urbanisation permet donc aux municipalités visées de réajuster le tir en amendant leur zone industrielle si le développement industriel anticipé ne se présente pas au moment prévu ou selon les superficies estimées, sans modification d'affectation au schéma d'aménagement. De l'industrie lourde peut être en place dans les affectations *périmètre d'urbanisation*, mais n'est plus permise et est appelée à disparaître.

Emplois

Un inventaire des emplois a été fait auprès de chaque municipalité au meilleur de leurs connaissances, en guise de complément au *recensement des mesures et ressources municipales en sécurité incendie* et indiqué ci-après. La répartition des types d'entreprises et la variation du nombre d'entreprises et d'emplois entre 2001 et 2004 sont aussi indiquées aux tableaux subséquents. Dans l'ensemble, la situation de l'emploi semble bonne dans la MRC même s'il s'est perdu plus d'emplois qu'il ne s'en est créé en 2004 dans le secteur industriel. Cette diminution est en grande partie due à une perte d'emploi à l'entreprise BRP (Bombardier Recreational Products) pour plus de 600 emplois. Notons un incendie important en 2004 chez Papiers Grimard à Val-Joli qui a été une perte totale. Heureusement, l'entreprise a été reconstruite dans le parc industriel de Windsor et il n'y a pas eu de perte d'emplois.

La situation économique et les conséquences qui peuvent s'ensuivre dans deux industries principales de la MRC (Domtar et BRP - Bombardier Recreational Products) est à considérer dans la capacité pour ces sous régions à investir de façon importante en sécurité incendie. Ces deux entreprises étant le moteur de deux secteurs de la structure industrielle de la MRC représentent respectivement 50 % et 14 % des emplois de la MRC.

**TABLEAU 8 : RÉPARTITION DES ENTREPRISES, COMMERCE ET EMPLOIS**

Municipalités	Nombre d'employeurs ¹	Nombre approx. d'emplois total	Employeurs 1 à 25 emplois	Employeurs 26 à 50 emplois	Employeurs 51 à 100 emplois	Employeurs 101 et + emplois
Bonsecours	11	71	10	-	-	-
Cleveland	27	-	23	4	-	-
Kingsbury	1	125	-	-	-	1 (125)
Lawrenceville	11	261	9	-	2	-
Maricourt	5	130	4	1	-	-
Melbourne	13	239	12	-	-	1 (200)
Racine	30	100	30	-	-	-
Richmond	150	900	113	5	3	-
Sainte-Anne-de-la-Rochelle	8	64	7	1	-	-
Saint-Claude	21	61	21	-	-	-
Saint-Denis-de-Brompton	23	139	23	-	-	-
Saint-François-Xavier-de-Brompton	34	-	32	-	-	2 (200) (125)
Stoke	66	98	66	-	-	-
Ulverton	Aucun	-	-	-	-	-
Valcourt Canton	36	566	31	2	2	1 (120)
Valcourt	71	2656	62	7	1	1 (2000) BRP
Val-Joli	26	200	22	4	-	-
Windsor	Variété d'employeurs pour un total de plus de 2000 emplois.					1 (900) Domtar

TABLEAU 9 : VARIATION DES ENTREPRISES ET EMPLOIS DU SECTEUR MANUFACTURIER ET TERTIAIRE MOTEUR²

Répartition	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois
Nombre d'entreprises et d'emplois au 31/12/2001	126	7331
Nombre d'entreprises et d'emplois au 31/12/2002	130	7680
Nombre d'entreprises et d'emplois au 31/12/2003	140	8427
Création d'entreprises et d'emplois en 2004	6	330
Pertes d'entreprises et d'emplois en 2004	10	1015
Entreprises et emplois au 31/12/2004	136	7742
Variation de l'entreprise et de l'emploi en nombre	(4)	(685)
Variation de l'entreprise et de l'emploi en %	(3,08)	(8,92)

¹ Entreprises, commerces ou organismes ayant au moins 1 emploi.² Répertoire industriel du Val-Saint-François, Centre Local de Développement économique, janvier 2005

**TABLEAU 10 : SECTEUR D'ACTIVITÉS ET STRUCTURES INDUSTRIELLES**

Secteur	2002		2003		2004		% VSF Emplois
	Entreprises	Emplois	Entreprises	Emplois	Entreprises	Emplois	
Aliments et boissons	15	89	15	87	16	94	1,2
Caoutchouc – Plastique	8	228	10	264	10	289	3,7
Chaussures et Cuir	2	6	2	6	2	7	0,1
Textiles – Vêtements	11	423	10	364	8	306	4,0
Bois – Meubles	17	738	20	650	20	678	8,8
Papier, produits connexes	4	1085	4	1155	4	1043	13,5
Imprimerie	5	110	6	157	6	150	1,9
Métal	26	832	27	924	25	924	11,9
Machinerie	4	10	4	20	4	9	0,1
Matériel de transport	8	3642	9	4197	8	3603	46,5
Industries diverses	30	517	33	603	35	639	8,3
Sommaire	130	7 680	140	8 427	136	7742	100

Impact du profil économique

Le concept d'aménagement du Schéma d'aménagement intègre les éléments structurants qui représentent la base du développement économique de la MRC. Ce sont le pôle économique, les secteurs de développement liés à la ressource et les axes routiers. L'économie de la MRC possède des forces évidentes. Toutefois, on dénote certaines préoccupations concernant entre autres : le maintien des entreprises en région, la diversification des commerces et services, mais aussi les municipalités monoindustrielles dont l'incendie et la perte ont des impacts importants sur les communautés locales. Conséquemment, les facteurs à considérer et à mettre en œuvre dans la planification de la sécurité incendie sont :

- Promouvoir l'adoption des codes en vigueur et de réglementation en matière de sécurité incendie ;
- Planifier les programmes de sensibilisation et d'information en fonction des particularités locales, voire assurer une planification bonifiée dans les secteurs d'activité principaux ou vulnérables. Par exemple, le programme de prévention à la ferme, « La prévention, je la cultive » pourrait être promu, étant donné l'importance de ce secteur dans la MRC ainsi que la prévention pour les incendies de forêt, dans les secteurs ou environnants de plus grande densité forestière ;
- Planifier et accentuer l'inspection des risques et les mesures d'atténuation (mesures adaptées d'autoprotection) qui en résulte comme l'élaboration de plans d'intervention et de préconçus pour les risques plus élevés dans les secteurs d'activités principaux et vulnérables.